



Communiqué de presse
Mercredi 4 octobre 2023

La Ville de Paris agit contre la précarité alimentaire des étudiants avec un appel à projets doté de 345.000 euros

En cette rentrée universitaire, la précarité n'a de cesse d'augmenter et le coût de la vie étudiante est de plus en plus élevé notamment du fait de l'inflation des prix. Face à cette situation, la Ville de Paris agit pour lutter contre la précarité alimentaire étudiante avec un appel à projets doté de 345 000 euros, 12 projets ont été retenus, leurs actions se répartissent dans 13 arrondissements.

Le coût de la vie étudiante a augmenté de 6,47% d'après l'enquête de l'UNEF d'août 2023. 46% des étudiants indiquent avoir déjà supprimé un repas au quotidien (étude COP1-IFOP, septembre 2023). Face à cette situation, la Ville de Paris agit, des actions de distribution alimentaire sont organisées régulièrement à travers la Ville, parfois dans les équipements de la Ville (QJ 1er, Maison étudiante 3e, ESS'Pace 13e, SmartFood Paris&Co 20e, bientôt à l'Académie du Climat 4e). Elles permettent également de proposer aux bénéficiaires, dans un cadre convivial et grâce à des acteurs engagés, des réponses à leurs besoins en terme de santé, santé mentale, logement, etc. Le Conseil de Paris a voté la création d'un nouvel appel à projets « aide alimentaire étudiante » : doté de 345 000 €, il a pour objectif de multiplier les portes d'entrées vers les dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire étudiante, en insistant sur la qualité de l'accueil des bénéficiaires et à l'accès à une alimentation durable et de qualité. Le Crous de Paris a également été associé à cet appel à projets, l'objectif étant de coordonner au mieux l'ensemble des politiques de restauration et d'aide alimentaire étudiante à Paris.

[12 projets présents dans 13 arrondissements](#) ont été retenus pour un montant total de 345 000 euros de subventions. Une coordination de ces actions sera conduite afin de faire naître entre elles des collaborations pour aider au mieux les étudiants bénéficiaires.

Par ailleurs, en juillet 2023, le Conseil de Paris a validé l'ouverture des critères d'attribution de son Aide à l'Installation dans un Logement Étudiant (AILE) permettant ainsi aux étudiants non boursiers se logeant dans le parc privé, après diagnostic social par le Crous de Paris, de bénéficier d'une bourse de 500 à 1000 € pour couvrir leurs frais d'emménagement. La

[campagne d'attribution](#) est ouverte depuis le 11 septembre 2023. La Ville poursuit ses efforts de production de logements, en moyenne 800 logements sociaux étudiants sont financés et livrés chaque année.

Ces actions sont développées par la [Maison étudiante](#), le service public de la Ville de Paris qui accompagne les jeunes dans chaque aspect de leur vie étudiante : accompagnement des porteurs de projets associatifs et entrepreneuriaux, espaces de réunion, mise à disposition de matériel audiovisuel, permanences juridiques et psychologiques, dispositifs solidaires, actions de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, accompagnement d'étudiants étrangers ou exilés, bons plans culturels et sportifs.

Au quotidien, l'accès à la santé est facilité par les centres de santé municipaux, un dispositif de consultation psychologique y a été développé spécialement pour eux. Pour les loisirs et sorties culturelles, le Kiosque Jeunes offre un accès, gratuit ou à tarif réduit, à de nombreuses activités, en 2023 ce sont 100 000 Pass Jeunes qui ont été distribués. La Ville accompagne dans leur installation les étudiants internationaux en soutenant la Cité internationale universitaire de Paris pour l'organisation de son « Welcome Desk ».

La Ville de Paris s'attache à améliorer la qualité de vie des étudiants, en leur proposant des solutions qui leur permettent d'apprendre et de se former dignement, mais aussi de prendre le temps de s'émanciper, de s'engager, de créer.

Contact presse :

Ville de Paris : Service de presse – 01 42 76 49 61 – presse@paris.fr